

Séance du Conseil Communautaire du 22 septembre 2016

DELIBERATIONS

* * *

DELIBERATION N°20160922_01

Objet : Commission d'appel d'offres – Réélection des membres

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 10 avril 2014 portant sur l'élection des membres du Conseil Communautaire appelés à siéger aux commissions d'appels d'offres,

Considérant l'article 101.3 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article L.1411-5 du CGCT qui ont modifié la composition des Commissions d'appel d'offres des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Avant la réforme, un EPCI qui ne comptait parmi ses membres que des communes de – de 3 500 habitants avait une CAO composée du maire ou de son représentant, président, et de 3 membres du conseil élus en son sein. La commission d'appel d'offres doit désormais invariablement être composée de son président et de 5 membres de l'Assemblée élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

A titre d'information, il est précisé que peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres :

- un représentant du service technique compétent pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours d'un tel service ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat ;
- des personnalités désignés par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres ;

Lorsqu'ils sont invités par le Président de la Commission d'Appel d'Offres, le comptable public et un représentant du directeur général de la Direction Départementale de la Protection des Populations peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

En cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante.

La Commission d'Appel d'Offres peut faire appel au concours d'agents de la personne publique compétents en matière de droit des marchés publics.

Les convocations aux réunions de la Commission sont adressées à ses membres au moins cinq jours francs avant la date prévue de la réunion.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la Commission d'Appel d'Offres est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Enfin, la Commission d'Appel d'Offres dresse procès-verbal de ses réunions. Tous ces membres peuvent demander que leurs observations soient portées au procès-verbal.

Après avoir procédé aux élections à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Sont élus sur liste les membres de la Commission d'Appel d'Offres suivants :

Titulaires :

- M. Gérard LEMAITRE, Président d'office
- M. Pierre RAMBOUR
- M. Bertrand GERNEZ
- M. Philippe MORIN
- M. Jean-Jacques GODARD
- M. Pascal LAROCHE

Suppléants :

- M. Didier DAVID
- M. Hervé DESSEIN
- M. Patrick DESRUELLE
- M. Charles MEAUDRE
- M. Jean-Pierre CHAINEAUD

Code INSEE

CCVT

DM n°1 2016

DELIBERATION N° 20160922-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-611 : Contrats de prestations de services	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	31 346.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	31 346.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
D-67441 : aux budgets annexes	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7325 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	52 203.60 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	52 203.60 €
R-74124 : Dotation d'intercommunalité	0.00 €	0.00 €	17 550.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	17 550.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	31 346.40 €	76 000.00 €	17 550.00 €	62 203.60 €
 INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	86 346.40 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	86 346.40 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	31 346.40 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	31 346.40 €	0.00 €
D-102291 : Reprise sur F.C.T.V.A.	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	55 000.00 €	31 346.40 €	86 346.40 €
Total Général		99 653.60 €		99 653.60 €

Certifié exécutoire par le Président
 Compte tenu de la réception
 en Préfecture le ...28/09/16...
 et de la Publication le ...28/09/16

(1) y compris les restes à réaliser

60143 Code INSEE	COMMUNAUTE COMMUNES VEXIN-THELLE CCVT Bâtiment Industriel Locatif 1 <i>DELIBERATION N: 2016022-03</i>	DM n°1 2016
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	310 100.00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	310 100.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	310 100.00 €
Total Général		0.00 €		310 100.00 €

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception
en Préfecture le ...*28/5/16*.....
et de la Publication le ..*28/5/16*..

(1) y compris les restes à réaliser

60143 Code INSEE	COMMUNAUTE COMMUNES VEXIN-THELLE CCVT ZAI de Fleury DELIBERATION N: 20160922_04	DM n°1 2016
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6226 : Honoraires	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-774 : Subventions exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R-024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 603.00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 603.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 603.00 €
Total Général		20 000.00 €		31 603.00 €

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception
en Préfecture le28/09/16.....
et de la Publication le 29/09/16.

(1) y compris les restes à réaliser

60143 Code INSEE	COMMUNAUTE COMMUNES VEXIN-THELLE CCVT SPANC <i>DELIBERATION N° 20160922_05</i>	DM n°1 2016
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7087 : Remboursements de frais	0.00 €	0.00 €	0.00 €	600.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	600.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	600.00 €	0.00 €	600.00 €
INVESTISSEMENT				
R-2805 : Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	0.00 €	0.00 €	0.00 €	600.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	600.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	600.00 €
Total Général		600.00 €		1 200.00 €

*Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception
en Préfecture le ...28/9/16...
et de la Publication le ..28/9/16..*

(1) y compris les restes à réaliser

Objet : Adhésion à l'A.T.M.O. Picardie (Association de Surveillance de la Qualité de l'Air)

Dans le cadre du suivi du S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territoriale du territoire de la CCVT), il est convenu de procéder régulièrement à un relevé de qualité de l'air sur 1 ou plusieurs lieux distincts à l'échelle du territoire afin d'avoir des données actualisées.

Pour ce faire, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle propose d'adhérer à l'ATMO Picardie, Association agréée assurant la surveillance de la qualité de l'air de notre région et Membre du réseau national ATMO. Elle a une mission d'intérêt général de préservation de l'environnement et de santé publique. Le coût de l'adhésion en 2017 est estimé à 1 800 € pour la CCVT.

De plus, dans le cadre de cette adhésion, l'ATMO Picardie peut fournir à la CCVT un bilan territorial de la qualité de l'air sur notre territoire reprenant des informations issues d'outils de modélisation qui peuvent être réactualisés tous les ans et des informations sur les émissions issues de notre territoire.

L'adhésion procure d'autres avantages, à savoir :

- une participation de la CCVT aux Assemblées Générales d'ATMO Picardie,
- une participation d'ATMO Picardie aux réunions sur les projets territoriaux de notre compétence
- un accompagnement de la CCVT dans le cadre de la mise en place des obligations relatives aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains Etablissements recevant du public,
- l'information quotidienne de l'indice prévisionnel de la qualité de l'air sur le territoire,
- l'accès à un forfait d'animations de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur ou extérieur.

Pour répondre à l'objectif de notre SCOT, il est proposé de souscrire à la proposition de prestation d'intérêt général afin de procéder à une campagne de mesure de la qualité de l'air en 2 x 4 semaines en 1 point d'échantillonnage pour un coût estimé à 13 815 € pour l'année 2017.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion à l'ATMO PICARDIE
- AUTORISE le président à signer l'adhésion à ATMO PICARDIE,
- AUTORISE le président à signer la prestation d'intérêt général pour l'étude de la qualité de l'air en un point avec le véhicule laboratoire
- S'ENGAGE à verser le montant de la participation pour l'adhésion à l'ATMO ainsi que le montant de souscription à la campagne de mesure pour l'année 2017,

- NOMME M. GERNEZ pour représenter la CCVT aux Assemblées Générales d'ATMO Picardie
- DIT que les crédits seront inscrits au Budget.

* * *

<p style="text-align: center;">DELIBERATION N°20160922_07 Annule et remplace DELIBERATION N°20160315_07</p>
--

Objet: Affectation des résultats du Budget Principal

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2015, il a été constaté le résultat suivant aux sections :

-	Fonctionnement :	excédent de	2 348 856,85 €
-	Investissement :	excédent de	564 814,08 €
-	Restes à Réaliser d'Investissement Dépenses :		129 462,40 €
-	Restes à Réaliser d'Investissement Recettes :		43 116,00 €

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2016.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2015 ainsi que suit:

-	Section de fonctionnement R002 :	2 348 856,85 €
-	Section d'investissement R001 :	564 814,08 €

* * *

Objet : Modification d'un membre suppléant u Conseil Communautaire.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'arrêté préfectoral du 7 août 2015 portant sur la recomposition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle,

Vu la loi n°2015-264 du 9 mars 2015,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 décembre 2015,

Suite à la démission de M. Christian LEGROS à Fresnes L'Eguillon, M. Pierre HESS est installé en qualité de suppléant au sein du Conseil Communautaire.

Le tableau du conseil communautaire est modifié comme suit :

COMMUNES	ELUS	SUPPLEANTS
	TITULAIRES	
BACHIVILLERS	MARCHAL Eric	ALLEGAERT Jammy
BOISSY LE BOIS	ROLAND Jean	MANSARD Lionel
BOUBIERS	SAUVAGET Claude	LEVESQUE Sophie
BOUCONVILLERS	MORIN Philippe	ROY Thierry
BOURY EN VEXIN	DEPOILLY Marie-José	ZENTZ D'ALNOIS Philippe
BOUTENCOURT	LEFEVER Joseph	DEZUTTER Luc
CHAMBORS	GOUGIBUS Didier	GRANGÉ Fabienne
CHAUMONT- EN VEXIN	RAMBOUR Pierre	
	BERTHIER Béatrice	
	MORAND Philippe	
	MOREAU Martine	
	RETHORE François	
	DETREE Alain	
	LAMARQUE Emmanuelle	
	MEDICI Guy	
COURCELLES LES G.	FRIGIOTTI Alain	
	DUVAL Nadège	
DELINCOURT	MARTIN Edith	MALLET Rudy
ENENCOURT LEAGE	DAVID Francis	GUGGARI Stéphanie
ENENCOURT LE SEC	BARREAU Christophe	FOURNIER Josiane
ERAGNY SUR EPTE	MASURIER Didier	LETIERCE Luc
FAY LES ETANGS	ANANOS Thierry	GHESQUIERE Jacques
FLEURY	FORT Philippe	PAULIAN Francis
FRESNES L'EGUILLON	BOUCHARD Jean-Michel	HESS Pierre
HADANCOURT LE HT CL	LETAILLEUR Michel	LINQUIER Vincent
HARDIVILLERS-EN-V.	GRAMMATYKA Victor	DENOYELLE Camille

JAMERICOURT	GERNEZ Bertrand	MARIAUD Patrick
JOUY SOUS THELLE	LEFEVRE Hervé	
	DEGENNE Annie	
	AUBRY Christophe	
LA HOUSOYE	LECLERC Patrick	ASSELIN Coralie
LATTAINVILLE	LEVALLOIS Samuel	JORE Martine
LAVILLETERTRE	DESSEIN Hervé	GUILLAUME Georges-Marc
LE MESNIL THERIBUS	CHACHEAUX Jean-Pierre	
	CHACON Michel	
LIANCOURT- ST-PIERRE	LE CHATTON Sylvain	HOPKINS Stephen
LIERVILLE	de CHEZELLES Pierre	GRONOSTAJ Wladyslaw
LOCONVILLE	STEINMAYER Serge	GAUTIER Philippe
MONNEVILLE	LEFEVRE Maria	
	JULIEN Daniel	
MONTAGNY-EN-VEXIN	TAILLEBREST Loïc	
	TRUMP Grégory	
MONTJAVOULT	CORADE Pierre	BESSAA Mireille
PARNES	LAROCHE Pascal	BOISSEL Patrice
PORCHEUX	RENAULT Christiane	DURAND Marie-Hélène
REILLY	DESRUELLE Patrick	MORIN Michel
SENOTS	LEMAITRE Gérard	GUIGNIER Patrick
SERANS	VANDEPUTTE Oswald	HACHE Alexis
THIBIVILLERS	HAMIER Déborah	ANDRE Daniel
TOURLY	GODARD Jean-Jacques	BOISSY Luc
TRIE CHATEAU	DAVID Didier	
	DUNAND Claire	
	BEIGNON Vincent	
	MESSIE Juliette	
TRIE LA VILLE	VANSTEELANT Claude	YOUNG Pascal
TROUSSURES	MULLER Maxime	PIGNY Christophe
VAUDANCOURT	MEAUDRE Charles	BÜEL Jean-Pierre
VILLERS SUR TRIE	MEGRET Pierre	LALANDE Pascal

* * *

DELIBERATION N° 20160922_09

Objet : Modification d'un suppléant au Comité Syndical du S.M.O.T.H.D.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 octobre 2014 portant extension des compétences de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle au domaine du Très Haut Débit ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle du 16 octobre 2014 portant adhésion au SMOTHD,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle du 19 janvier 2016 portant modification d'un suppléant au Comité Syndical du SMOTHD (Fresnes-l'Eguillon),

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle du 15 mars 2016 portant modification de titulaires et suppléants au Comité Syndical du SMOTHD (Thibivillers et Villers-sur-Trie),

Le Président informe le Conseil Communautaire que la commune de Fresnes L'Eguillon propose M. Pierre HESS en remplacement de M. Christian LEGROS en qualité de membre suppléant au Comité Syndical du S.M.O.T.H.D.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les modifications précitées,
MODIFIE le tableau comme suit :

COMMUNES	Titulaire	Suppléant
Bachivillers	Eric MARCHAL	Jammy ALLEGAERT
Boissy-le-Bois	Annie MANSARD	Yves CHANAT
Boubiers	Sophie LEVESQUE	Pascal LECUYER
Bouconvillers	Pascal ROSAY	Thierry ROY
Boury-en-Vexin	Marie-José DEPOILLY	Eric LE COLLOEC
Boutencourt	Joseph LEFEVER	Marc RICHER
Chambors	Didier GOUGIBUS	Fabienne GRANGE
Chaumont-en-Vexin	Pierre RAMBOUR	Philippe MORAND
Courcelles-les-Gisors	Alain FRIGIOTTI	Nadège DUVAL
Delincourt	Edith MARTIN	Rudy MALLET
Enencourt-Léage	Francis DAVID	Stéphanie GUGGARI
Enencourt-le-Sec	Christophe BARREAU	Georges LAUDE
Eragny-sur-Epte	Didier MASURIER	Luc LETIERCE
Fay-les-Etangs	Jacques GHESQUIERE	Thierry ANANOS
Fleury	Francis PAULIAN	Philippe FORT
Fresnes-L'Eguillon	Jean-Michel BOUCHARD	Pierre HESS
Hadancourt-le-Haut-Clocher	Michel LETAILLEUR	Luc SABOT
Hardivillers-en-Vexin	Victor GRAMMATYKA	Renée GUILLIAUMET
Jaméricourt	Bertrand GERNEZ	Patrick MARIAUD
Jouy-sous-Thelle	Hervé LEFEVRE	Christophe AUBRY
La Houssoye	Patrick LECLERC	Mylène BAUCHE
Lattainville	Samuel LEVALLOIS	Martine JORE
La Villeterte	Hervé DESSEIN	Xavier LAURENT
Le Mesnil Théribus	Jean-Pierre CHAINEAUD	Michel CHACON

Liancourt-Saint-Pierre	Sylvain LE CHATTON	Stephen HOPKINS
Lierville	Pierre de CHEZELLES	Wladyslaw GRONOSTAJ
Loconville	Serge STEINMAYER	Philippe GAUTIER
Monneville	Maria LEFEVRE	Daniel JULLIEN
Montagny-en-Vexin	Loïc TAILLEBREST	Grégory TRUMP
Montjavoult	Pierre CORADE	Arlette PITSILLIDES
Parnes	Pascal LAROCHE	Patrice BOISSEL
Porcheux	Christiane RENAULT	Marie-Hélène DURAND
Reilly	Patrick DESRUELLE	Hervé MONLEZUN
Senots	Gérard LEMAITRE	Patrick GUIGNIER
Serans	Oswald VANDEPUTTE	Alexis HACHE
Thibivillers	Déborah HAMIER	Daniel ANDRE
Tourly	Jean-Jacques GODARD	Luc BOISSY
Trie-Château	Didier DAVID	Vincent BEIGNON
Trie-la-Ville	Claude VANSTEELANT	Pascal YOUNG
Troussures	Maxime MULLER	Maxime POULIZAC
Vaudancourt	Charles MEAUDRE	Jean-Pierre BUEL
Villers-sur-Trie	Laurent DESMELIERS	Pascal LALANDE

* * *